

Option de règlement sous forme de rente – FPG Sun Life

Renseignements importants

Utilisez ce formulaire si vous voulez que la prestation de décès soit versée à un ou plusieurs de vos bénéficiaires sous forme de rente non rachetable (non encaissable ni transférable) et incessible. Veuillez remplir un formulaire distinct pour chaque rentier.

- Dans ce formulaire, les mots *vous* et *propriétaire* désignent le ou les *propriétaires* du contrat. Le mot *nous* désigne la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie (la «Sun Life»).
- Si votre contrat est un REER ou un FERR, le type de rente que vous sélectionnez doit être permis par la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada). Habituellement, si le bénéficiaire n'est pas votre conjoint, c'est une rente à constitution immédiate non enregistrée qui lui sera versée. Il y a des exceptions pour certains bénéficiaires financièrement dépendants. Consultez un conseiller fiscal.
- Si votre contrat est un compte d'épargne libre d'impôt (CELI) et que vous transférez des fonds à une rente à constitution immédiate, ces fonds ne seront plus enregistrés. En conséquence, si votre conjoint est le bénéficiaire, le statut du CELI ne sera pas maintenu dans la rente à constitution immédiate.
- Si votre contrat est immobilisé, la prestation de décès sera versée conformément aux lois applicables en matière de régimes de retraite.
- La Sun Life établira une rente distincte sur la tête de chaque bénéficiaire en fonction de son âge au moment où la prestation de décès est payable.
- Selon le type de rente choisi, votre bénéficiaire pourrait devoir payer de l'impôt. Veuillez consulter un fiscaliste pour obtenir plus de renseignements.

Renseignements sur le propriétaire/contrat

Nom du propriétaire	Prénom	Numéro du contrat
Nom du copropriétaire du contrat (s'il y a lieu)	Prénom (s'il y a lieu)	
Nom du rentier (s'il n'est pas le propriétaire ni le copropriétaire)	Prénom	

Désignation du ou des bénéficiaires principaux

En remplissant cette section, vous révoquez et remplacez toute désignation de bénéficiaire antérieure. Pour ajouter d'autres bénéficiaires, veuillez remplir un deuxième formulaire. Apposez vos initiales à côté de toute modification ou correction apportée au formulaire.

Nota :

- Le pourcentage total pour tous les premiers bénéficiaires doit être égal à 100 %.
- Sauf quelques exceptions, une personne agissant en vertu d'un mandat (ou d'une procuration en dehors du Québec) ne peut pas désigner un bénéficiaire.
- Seuls les particuliers peuvent toucher une rente. Les bénéficiaires qui ne sont pas des particuliers (organismes de bienfaisance, entreprises, etc.) touchent uniquement une somme globale.

Bénéficiaire principal numéro 1

Nom	Prénom	Lien avec le propriétaire (en dehors du Québec, lien avec le rentier)		
Votre bénéficiaire pourra désigner un bénéficiaire pour sa rente, à moins que vous ne cochiez cette case. <input type="checkbox"/>				
Option de règlement	Période garantie (années)	Période différée (fonds non enregistrés seulement) Nota : Si rien n'est inscrit, les paiements commencent immédiatement selon la fréquence choisie.	% de la prestation de décès	Fréquence des paiements
<input type="checkbox"/> Somme globale	s.o.	s.o.	_____ %	s.o.
<input type="checkbox"/> Rente viagère simple	_____ (0-20)	<input type="checkbox"/> Années _____ *	_____ %	<input type="checkbox"/> Mensuelle <input type="checkbox"/> Trimenstrielle <input type="checkbox"/> Semestrielle <input type="checkbox"/> Annuelle
<input type="checkbox"/> Rente à terme fixe	_____ (3-20)	<input type="checkbox"/> Âge au début des paiements _____ ** (dans au plus 10 ans)	_____ %	<input type="checkbox"/> Mensuelle <input type="checkbox"/> Trimenstrielle <input type="checkbox"/> Semestrielle <input type="checkbox"/> Annuelle

DEFKSLF102



Désignation du ou des bénéficiaires principaux (suite)

Bénéficiaire principal numéro 2

Nom		Prénom		Lien avec le propriétaire (en dehors du Québec, lien avec le rentier)	
Votre bénéficiaire pourra désigner un bénéficiaire pour sa rente, à moins que vous ne cochiez cette case. <input type="checkbox"/>					
Option de règlement	Période garantie (années)	Période différée (fonds non enregistrés seulement) Nota : Si rien n'est inscrit, les paiements commencent immédiatement selon la fréquence choisie.	% de la prestation de décès	Fréquence des paiements	
<input type="checkbox"/> Somme globale	s.o.	s.o.	_____ %	s.o.	
<input type="checkbox"/> Rente viagère simple	_____ (0-20)	<input type="checkbox"/> Années _____ * <input type="checkbox"/> Âge au début des paiements _____ ** (dans au plus 10 ans)	_____ %	<input type="checkbox"/> Mensuelle	<input type="checkbox"/> Trimestrielle <input type="checkbox"/> Semestrielle <input type="checkbox"/> Annuelle
<input type="checkbox"/> Rente à terme fixe	_____ (3-20)	<input type="checkbox"/> Années _____ * <input type="checkbox"/> Âge au début des paiements _____ ** (dans au plus 10 ans)	_____ %	<input type="checkbox"/> Mensuelle	<input type="checkbox"/> Trimestrielle <input type="checkbox"/> Semestrielle <input type="checkbox"/> Annuelle

Bénéficiaire principal numéro 3

Nom		Prénom		Lien avec le propriétaire (en dehors du Québec, lien avec le rentier)	
Votre bénéficiaire pourra désigner un bénéficiaire pour sa rente, à moins que vous ne cochiez cette case. <input type="checkbox"/>					
Option de règlement	Période garantie (années)	Période différée (fonds non enregistrés seulement) Nota : Si rien n'est inscrit, les paiements commencent immédiatement selon la fréquence choisie.	% de la prestation de décès	Fréquence des paiements	
<input type="checkbox"/> Somme globale	s.o.	s.o.	_____ %	s.o.	
<input type="checkbox"/> Rente viagère simple	_____ (0-20)	<input type="checkbox"/> Années _____ * <input type="checkbox"/> Âge au début des paiements _____ ** (dans au plus 10 ans)	_____ %	<input type="checkbox"/> Mensuelle	<input type="checkbox"/> Trimestrielle <input type="checkbox"/> Semestrielle <input type="checkbox"/> Annuelle
<input type="checkbox"/> Rente à terme fixe	_____ (3-20)	<input type="checkbox"/> Années _____ * <input type="checkbox"/> Âge au début des paiements _____ ** (dans au plus 10 ans)	_____ %	<input type="checkbox"/> Mensuelle	<input type="checkbox"/> Trimestrielle <input type="checkbox"/> Semestrielle <input type="checkbox"/> Annuelle

Bénéficiaire principal numéro 4

Nom		Prénom		Lien avec le propriétaire (en dehors du Québec, lien avec le rentier)	
Votre bénéficiaire pourra désigner un bénéficiaire pour sa rente, à moins que vous ne cochiez cette case. <input type="checkbox"/>					
Option de règlement	Période garantie (années)	Période différée (fonds non enregistrés seulement) Nota : Si rien n'est inscrit, les paiements commencent immédiatement selon la fréquence choisie.	% de la prestation de décès	Fréquence des paiements	
<input type="checkbox"/> Somme globale	s.o.	s.o.	_____ %	s.o.	
<input type="checkbox"/> Rente viagère simple	_____ (0-20)	<input type="checkbox"/> Années _____ * <input type="checkbox"/> Âge au début des paiements _____ ** (dans au plus 10 ans)	_____ %	<input type="checkbox"/> Mensuelle	<input type="checkbox"/> Trimestrielle <input type="checkbox"/> Semestrielle <input type="checkbox"/> Annuelle
<input type="checkbox"/> Rente à terme fixe	_____ (3-20)	<input type="checkbox"/> Années _____ * <input type="checkbox"/> Âge au début des paiements _____ ** (dans au plus 10 ans)	_____ %	<input type="checkbox"/> Mensuelle	<input type="checkbox"/> Trimestrielle <input type="checkbox"/> Semestrielle <input type="checkbox"/> Annuelle
TOTAL					
(doit être égal à 100 %)					

* La période différée maximale est de 10 ans.

** Les paiements ne peuvent pas commencer dans plus de 10 ans. Si le bénéficiaire a atteint ou dépassé l'âge indiqué ci-dessus lorsque la rente est créée, les paiements commenceront immédiatement.

Désignation du ou des bénéficiaires principaux (suite)

Au Québec :

- La désignation du conjoint légal (mariage ou union civile) comme bénéficiaire est irrévocable, à moins de cocher la case «Révocable» ci-dessous.
- Toute somme payable à un bénéficiaire durant la minorité de celui-ci sera payée au parent (père ou mère) ou au tuteur légal de ce bénéficiaire.

Révocable

Désignation du ou des bénéficiaires en sous-ordre

Nota : Le pourcentage total de répartition pour tous les bénéficiaires en sous-ordre doit être égal à 100 % pour chacun des bénéficiaires principaux.

Bénéficiaire principal de ce bénéficiaire en sous-ordre	Nom du bénéficiaire en sous-ordre	Prénom du bénéficiaire en sous-ordre
---	-----------------------------------	--------------------------------------

Lien avec le propriétaire (en dehors du Québec, lien avec le rentier)

Votre bénéficiaire pourra désigner un bénéficiaire pour sa rente, à moins que vous ne cochiez cette case.

Option de règlement	Période garantie (années)	Période différée (fonds non enregistrés seulement) Nota : Si rien n'est inscrit, les paiements commencent immédiatement selon la fréquence choisie.	% de la prestation de décès	Fréquence des paiements
<input type="checkbox"/> Somme globale	s.o.	s.o.	_____ %	s.o.
<input type="checkbox"/> Rente viagère simple	_____ (0-20)	<input type="checkbox"/> Années _____ * <input type="checkbox"/> Âge au début des paiements _____ ** (dans au plus 10 ans)	_____ %	<input type="checkbox"/> Mensuelle <input type="checkbox"/> Trimenstrielle <input type="checkbox"/> Semestrielle <input type="checkbox"/> Annuelle
<input type="checkbox"/> Rente à terme fixe	_____ (3-20)	<input type="checkbox"/> Années _____ * <input type="checkbox"/> Âge au début des paiements _____ ** (dans au plus 10 ans)	_____ %	<input type="checkbox"/> Mensuelle <input type="checkbox"/> Trimenstrielle <input type="checkbox"/> Semestrielle <input type="checkbox"/> Annuelle

Bénéficiaire principal de ce bénéficiaire en sous-ordre	Nom du bénéficiaire en sous-ordre	Prénom du bénéficiaire en sous-ordre
---	-----------------------------------	--------------------------------------

Lien avec le propriétaire (en dehors du Québec, lien avec le rentier)

Votre bénéficiaire pourra désigner un bénéficiaire pour sa rente, à moins que vous ne cochiez cette case.

Option de règlement	Période garantie (années)	Période différée (fonds non enregistrés seulement) Nota : Si rien n'est inscrit, les paiements commencent immédiatement selon la fréquence choisie.	% de la prestation de décès	Fréquence des paiements
<input type="checkbox"/> Somme globale	s.o.	s.o.	_____ %	s.o.
<input type="checkbox"/> Rente viagère simple	_____ (0-20)	<input type="checkbox"/> Années _____ * <input type="checkbox"/> Âge au début des paiements _____ ** (dans au plus 10 ans)	_____ %	<input type="checkbox"/> Mensuelle <input type="checkbox"/> Trimenstrielle <input type="checkbox"/> Semestrielle <input type="checkbox"/> Annuelle
<input type="checkbox"/> Rente à terme fixe	_____ (3-20)	<input type="checkbox"/> Années _____ * <input type="checkbox"/> Âge au début des paiements _____ ** (dans au plus 10 ans)	_____ %	<input type="checkbox"/> Mensuelle <input type="checkbox"/> Trimenstrielle <input type="checkbox"/> Semestrielle <input type="checkbox"/> Annuelle

Désignation du ou des bénéficiaires en sous-ordre (suite)

Bénéficiaire principal de ce bénéficiaire en sous-ordre		Nom du bénéficiaire en sous-ordre		Prénom du bénéficiaire en sous-ordre	
Lien avec le propriétaire (en dehors du Québec, lien avec le rentier)					
Votre bénéficiaire pourra désigner un bénéficiaire pour sa rente, à moins que vous ne cochiez cette case. <input type="checkbox"/>					
Option de règlement	Période garantie (années)	Période différée (fonds non enregistrés seulement) Nota : Si rien n'est inscrit, les paiements commencent immédiatement selon la fréquence choisie.	% de la prestation de décès	Fréquence des paiements	
<input type="checkbox"/> Somme globale	s.o.	s.o.	_____ %	s.o.	
<input type="checkbox"/> Rente viagère simple	_____ (0-20)	<input type="checkbox"/> Années _____ * <input type="checkbox"/> Âge au début des paiements _____ ** (dans au plus 10 ans)	_____ %	<input type="checkbox"/> Mensuelle	<input type="checkbox"/> Trimenstrielle <input type="checkbox"/> Semestrielle <input type="checkbox"/> Annuelle
<input type="checkbox"/> Rente à terme fixe	_____ (3-20)	<input type="checkbox"/> Années _____ * <input type="checkbox"/> Âge au début des paiements _____ ** (dans au plus 10 ans)	_____ %	<input type="checkbox"/> Mensuelle	<input type="checkbox"/> Trimenstrielle <input type="checkbox"/> Semestrielle <input type="checkbox"/> Annuelle

Bénéficiaire principal de ce bénéficiaire en sous-ordre		Nom du bénéficiaire en sous-ordre		Prénom du bénéficiaire en sous-ordre	
Lien avec le propriétaire (en dehors du Québec, lien avec le rentier)					
Votre bénéficiaire pourra désigner un bénéficiaire pour sa rente, à moins que vous ne cochiez cette case. <input type="checkbox"/>					
Option de règlement	Période garantie (années)	Période différée (fonds non enregistrés seulement) Nota : Si rien n'est inscrit, les paiements commencent immédiatement selon la fréquence choisie.	% de la prestation de décès	Fréquence des paiements	
<input type="checkbox"/> Somme globale	s.o.	s.o.	_____ %	s.o.	
<input type="checkbox"/> Rente viagère simple	_____ (0-20)	<input type="checkbox"/> Années _____ * <input type="checkbox"/> Âge au début des paiements _____ ** (dans au plus 10 ans)	_____ %	<input type="checkbox"/> Mensuelle	<input type="checkbox"/> Trimenstrielle <input type="checkbox"/> Semestrielle <input type="checkbox"/> Annuelle
<input type="checkbox"/> Rente à terme fixe	_____ (3-20)	<input type="checkbox"/> Années _____ * <input type="checkbox"/> Âge au début des paiements _____ ** (dans au plus 10 ans)	_____ %	<input type="checkbox"/> Mensuelle	<input type="checkbox"/> Trimenstrielle <input type="checkbox"/> Semestrielle <input type="checkbox"/> Annuelle

* La période différée maximale est de 10 ans.

** Les paiements ne peuvent pas commencer dans plus de 10 ans. Si le bénéficiaire a atteint ou dépassé l'âge indiqué ci-dessus lorsque la rente est créée, les paiements commenceront immédiatement.

Renseignements sur le fiduciaire

Au Québec : ne pas remplir cette section. Toute somme payable à un bénéficiaire, tant que celui-ci a moins de 18 ans, sera versée au(x) parent(s) ou au(x) tuteur(s) légal(aux) de ce bénéficiaire.

Dans les autres provinces : si vous avez des bénéficiaires (premier ou en sous-ordre) qui ont moins de 18 ans, il est recommandé de désigner un fiduciaire.

Nom du fiduciaire	Prénom
Nom du fiduciaire	Prénom
Nom du fiduciaire	Prénom

Instructions spéciales

--

Autorisation du propriétaire

À noter lorsque vous choisissez une option de règlement :

Nous exigeons une preuve d'âge du bénéficiaire avant le début des paiements.

Vous seul pouvez changer le type et la fréquence de la rente. La rente est soumise aux exigences législatives, aux limites minimales pour les primes et les paiements et aux options de rente offertes au moment d'une demande de règlement. Nous informerons le bénéficiaire au sujet de la rente avant le début des paiements.

Rentes différées : Tout intérêt accumulé pendant la période différée est imposé selon la méthode des intérêts courus et votre bénéficiaire recevra un feuillet d'impôt tous les ans jusqu'à la date du début des paiements.

Si la somme de l'âge du rentier et de la période garantie excède 90 ans, l'intérêt accumulé est imposé selon l'intérêt couru.

La somme de l'âge du rentier et de la période garantie ne peut excéder 115 ans.

Si le bénéficiaire ne satisfait pas aux exigences pour l'âge minimal ou si la prestation de décès est inférieure au versement minimal requis, la prestation de décès sera payée au bénéficiaire sous forme de somme globale conformément aux règles administratives.

Si le bénéficiaire est un non-résident du Canada aux fins de l'impôt sur le revenu canadien, la prestation de décès lui sera versée sous forme de somme globale.

Si un bénéficiaire décède avant le dernier rentier survivant, la part de la prestation de décès de ce bénéficiaire sera payable au(x) bénéficiaire(s) en sous-ordre désigné(s) pour cette part. S'il n'y a aucun bénéficiaire en sous-ordre vivant pour une partie quelconque de cette part, celle-ci est payable au propriétaire ou, si le propriétaire est décédé, aux ayants droit du propriétaire.

En signant ci-dessous, vous :

- révoquez toute désignation de bénéficiaire antérieure;
- demandez à la Sun Life de verser la prestation de décès de la manière indiquée ci-dessus;
- confirmez que la rente ne peut être ni rachetée (non encaissable ni transférable) ni cédée, et qu'elle ne peut être versée à un autre rentier.

Signature du propriétaire X	Date (jj-mm-aaaa)
Signature du copropriétaire (s'il y a lieu) X	Date (jj-mm-aaaa)
Signature du ou des bénéficiaires irrévocables/privilegiés (s'il y a lieu) X	Date (jj-mm-aaaa)

Renseignements

Numéro sans frais (en français) : 1-844-374-1375 (1-844-FPG-IFSL)
Numéro sans frais (en anglais) : 1-844-753-4437 (1-844-SLF-GIFS)
Télécopieur : 1-855-247-6372

Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie
30, rue Adelaide Est, bureau 1
Toronto (Ontario) M5C 3G9
CANADA